

Communiqué de presse

La Banque des Territoires et la BEI lancent la Plateforme « Aménagement Urbain », programme d'investissement immobilier dédié aux opérations structurantes pour les territoires

Paris, le 16 décembre 2019. La Banque européenne d'investissement et la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) investissent 100 millions d'euros chacune dans une plateforme dédiée aux investissements dans des opérations immobilières structurantes pour le développement urbain des territoires français. Gérée par la Banque des Territoires, cette plateforme investira en fonds propres et quasi fonds propres dans des opérations de grande envergure et performantes au niveau environnemental. La Plateforme « Aménagement Urbain » s'inscrit dans le cadre de l'offre investisseur de la Banque des Territoires, contribuant à rendre les territoires plus attractifs, inclusifs et durables. La participation de la Banque européenne d'investissement (BEI) est garantie par le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), aussi appelé « Plan Juncker ».

Eric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts et Ambroise Fayolle, vice-président de la Banque européenne d'investissement ont signé un accord portant sur la création d'une plateforme commune appelée « Aménagement Urbain ». Cette plateforme s'inscrit dans le cadre de la coopération entre les deux institutions, initiée depuis 2013. Dotée de 200 millions d'euros - provenant pour moitié de la Banque des Territoires et l'autre de la BEI - cette plateforme¹ sera gérée opérationnellement par les équipes de la direction de l'Investissement de la Banque des Territoires. Les fonds apportés par la BEI sont garantis par le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), aussi appelé « Plan Juncker ».

*« Ce nouveau partenariat montre l'excellence des relations entre la BEI et la Caisse des Dépôts, a déclaré **Ambroise Fayolle**, vice-président de la BEI. Elle répond à un vrai besoin de fonds propres en matière d'aménagement urbain Pour la banque de l'Union Européenne, c'est une occasion de montrer son attachement à la vitalité et à la croissance des villes moyennes dans les territoires ».*

Paolo Gentiloni, commissaire européen en charge de l'Economie : « La plateforme « Aménagement Urbain » pourra financer de nouveaux projets d'aménagement urbain, un secteur clé, afin de rénover, moderniser et développer des structures qui répondent aux enjeux environnementaux et sociétaux d'aujourd'hui. Soutenue par le Fond européen pour les investissements stratégiques, elle permettra ainsi d'investir dans des projets répondant à des enjeux de santé, de vieillissement, et aux besoins de la jeunesse dans les territoires français ».

*« Cette première plateforme d'investissement se présente comme une nouvelle déclinaison du partenariat entre nos deux établissements et démontre notre capacité commune à innover », a précisé **Eric Lombard**, directeur général de la Caisse des Dépôts. « La Plateforme Aménagement Urbain facilitera l'accès des territoires aux financements de l'Union européenne. Elle sera déployée auprès des*

¹ structurée en société par actions simplifiée (SAS)

porteurs de projet par la Banque des Territoires qui agira également pour le compte de la BEI, ce qui constitue une reconnaissance de son expertise et de son ancrage territorial ».

L'objectif de ce véhicule consiste à prendre des participations minoritaires dans des projets immobiliers de taille importante et performants au niveau environnemental, s'inscrivant dans des projets d'aménagement urbain d'ensemble, à l'échelle d'un quartier ou d'une collectivité. Ces opérations immobilières réalisées par la Banque des Territoires contribueront à rendre les territoires plus attractifs, inclusifs et durables.

Le cœur de cible des projets financés par la plateforme vise des programmes d'immobilier d'entreprise et d'immobilier commercial, situés principalement en zone urbaine, structurants dans le cadre de l'aménagement du territoire ou de l'accompagnement des entreprises. La plateforme pourra également investir dans des projets répondant à des enjeux de santé, de vieillissement, aux besoins de la jeunesse (résidences pour étudiants et pour jeunes actifs), ou qui permettent de renforcer et de diversifier l'offre touristique des territoires, par la modernisation ou la création d'hébergements et d'équipements (hôtellerie).

L'effet d'entraînement de la plateforme, qui interviendra en tant qu'actionnaire minoritaire, est essentielle pour permettre le financement des projets immobiliers, aux côtés d'investisseurs privés et en recourant également à des financements bancaires. Une quinzaine de projets pourront ainsi être soutenus dans toute la France au cours des trois premières années.

Ce partenariat permettra d'offrir une nouvelle source de financement au secteur immobilier dans tous les territoires en France, de mobiliser davantage de fonds privés et plus globalement, de stimuler les projets de rénovation urbaine qui souffrent parfois d'un déficit de financement, notamment en fonds propres.

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr |  [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

A propos de la Banque Européenne d'investissement

La Banque européenne d'investissement (BEI), dont les actionnaires sont les États membres de l'Union européenne (UE), est l'institution de financement à long terme de l'Union européenne (UE). La BEI met à disposition des financements à long terme destinés à appuyer des investissements de qualité afin de contribuer à la réalisation des grands objectifs de l'UE. En 2018, la BEI a consacré 7,2 milliards d'euros de nouveaux financements en soutien à des projets dans les secteurs clefs de l'économie française tels que la transition énergétique, le soutien aux entreprises et à l'innovation, la modernisation des infrastructures et la formation des jeunes.

A propos du Plan d'investissement pour l'Europe

Le Plan d'Investissement, ou Plan Juncker, vise principalement à renforcer les investissements européens pour créer des emplois et de la croissance. Il vise, en effet, à faire une utilisation plus intelligente des ressources financières nouvelles et existantes, en supprimant les obstacles à l'investissement, en apportant de la visibilité et une assistance technique aux projets d'investissement. Les projets et conventions de financement approuvés jusqu'à présent au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques, EFSI, le cœur du Plan Juncker, devraient mobiliser 450,6 milliards d'euros d'investissements dans 28 États membres, dont 74,4 milliards en France, et soutenir plus d'un million de start-ups et PME.

Contacts presse

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts : Marie-Caroline Cardi, marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr - +33 1 58 50 31 36

Banque européenne d'investissement : Cyrille Lachèvre, c.lachevre@ext.eib.org, +352 4379 73984, mobile : +33 6 20 42 12 08